

DÉLIBÉRATION Comité syndical du 12 avril 2023

DÉLIBÉRATION N° DCS2023-010
Objet : Rapport d'activités 2022 de Seine-et-Marne Numérique

Le douze avril deux-mille-vingt-trois à dix-huit heures, se sont réunis à l'Hôtel du Département, sis 12 rue des Saints-Pères à Melun les délégués désignés par chaque adhérent au Syndicat Seine-et-Marne Numérique sous la présidence de M. LAVENKA Olivier, Président.

Date de la convocation transmise par le Président : 5 avril 2023

Nombre de délégués en exercice : 45

Nombre de délégués présents : 19

Nombre de délégués représentés : 6

QUORUM : 45 délégués en exercice représentant 117 voix, soit un quorum de 58,5 voix

QUORUM pour la présente délibération : 19 délégués présents + 6 pouvoirs correspondant à 73 voix

PRESENTS :

Délégués du Département : Olivier LAVENKA, Président, Pascal GOUHOURY

Délégués de la Région : Gilles BATTAIL

Délégués des EPCI : Alexandre BOUSEZ, Marcel FONTELLIO, Pascal FOURNIER, Michel CHARIAU, Maxence GILLE, Suzanne BARNET, Alain BOULLLOT, Daniel DOMETZ, Éric GRIMONT, Francis PLÉ, Michael ROUSSEAU, Joël SURIER, Fabien VALLÉE, Emmanuel VIVET, Philippe BAPTIST, Anne PARISY.

REPRESENTES :

Délégués de la Région :

Angela AVOND a donné pouvoir à Pascal GOUHOURY

Délégués des EPCI :

Didier FÉNOUILLET a donné pouvoir à Marcel FONTELLIO

Thierry FLESCHE a donné pouvoir à Joël SURIER

Laurent GROSBOIS a donné pouvoir à Alexandre BOUSEZ

Christian PEUTOT a donné pouvoir à Michel CHARIAU

Louis SAOUT a donné pouvoir à Suzanne BARNET

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Daniel DOMETZ

Le Comité syndical de Seine-et-Marne Numérique,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant que l'activité du Syndicat est retracée chaque année dans un rapport faisant l'objet d'une prise d'acte par le Comité syndical, après présentation par le Président,

Considérant que ce rapport comprend les informations relatives aux adhésions au Syndicat, à l'administration et aux moyens du Syndicat et à la mise en œuvre des programmes d'aménagement numérique,

Vu le rapport d'activité 2022 joint,

Vu le rapport n° DCS2023-010,

Après en avoir délibéré à l'unanimité (73 voix POUR, 0 voix CONTRE, 0 voix ABSTENTION).

DÉCIDE de prendre acte du rapport d'activités pour l'année 2022, après présentation par le Président.



Olivier LAVENKA
Président de Seine-et-Marne Numérique

Date de mise en ligne le 21 avril 2023